Quarante-quatrième année. — Nos 156-157 (EDITION DU SOIR) LUNDI 5 MARDI 6 JUIN 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements frontières : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattiez, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemoine, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

LES INCIDENTS D'AUTEUIL DEVANT LA CHAMBRE

Débats tumultueux. — La censure avec exclusion appliquée à un député

UN NOUVEAU COUP DE THÉATRE DANS L'AFFAIRE DE LA MONNAIE

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

UNE IMPORTANTE RÉUNION
DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. La délibération n'a pris fin qu'à midi un quart. Les résolutions suivantes ont été prises :

Un épilogue du procès Déroulède. — Mesure prise contre deux magistrats

M. Loubart, avocat général à la cour de Paris, est relevé de ses fonctions. Il est remplacé par M. Jambois, substitut du procureur général.

Le garde des sceaux a engagé une procédure à fin de renvoi de M. le président des assises Tardiff, devant le Conseil supérieur de la magistrature.

Ces deux mesures se rapportent au procès Déroulède que présidait M. Tardiff et où M. Loubart occupait le siège du ministère public.

Ces deux magistrats ont commis la faute, selon le gouvernement, de laisser M. Quesnay de Beaurepaire reproduire sa grave accusation contre M. Loubet, à propos du Panama.

M. Loubart se trouva autrefois sous les ordres de M. Quesnay de Beaurepaire en province et à Paris.

A propos de l'affaire Dreyfus

Le communiqué officieux du Conseil des ministres poursuit ainsi :

« Le ministre de la guerre a donné l'ordre d'ouvrir une instruction contre l'ex-commandant Esterhazy, pour y être produit une pièce appartenant à un dossier secret, et en avoir fait usage.

Il s'agit dans cette affaire, du fameux document dit libérateur, dont la restitution par M. Esterhazy fut suivie d'un accusé de réception que délivra le général Billot.

D'après les dreyfusistes, c'est le colonel du Paty de Clam qui remit ce document à Esterhazy.

Le cas du général de Pellieux

Le communiqué officieux du Conseil des Ministres dit encore :

« Le général de Pellieux avait, par lettre du 8 mars 1899, demandé une enquête sur la façon dont il avait dirigé l'information Esterhazy, et sur son rôle dans l'affaire Dreyfus.

Toute mesure de cet ordre avant été renvoyée par le gouvernement après l'arrêt de la Cour de cassation, le ministre de la guerre vient de prescrire l'ouverture de cette enquête confiée aux soins du général Duchesne, membre du conseil supérieur de la guerre.

» Dans cette lettre du 8 mars dernier, le général de Pellieux entendait démontrer qu'il n'a jamais agi par ordre au cours de ses investigations, qu'il a toujours opéré en complète indépendance.

Il ajoutait qu'il n'a eu d'autres relations avec l'état-major de l'armée qu'une seule fois, sur l'avis de M. le général Saussier alors gouverneur militaire de Paris, son supérieur hiérarchique immédiat, pour prendre connaissance du dossier Esterhazy et du dossier Picquart; qu'il n'a point eu à s'occuper de l'affaire Dreyfus, sauf en ce qui concerne le bordereau dont il a fait opérer la saisie policièrement, et sur la demande même de dénonciateurs du commandant Esterhazy; qu'enfin, les déclarations de ceux-ci sont, en ce qui le touche, absolument fausses. »

Le général André

Enfin, le communiqué officieux du Conseil des ministres porte que le généralde division André, récemment promu, est nommé au commandement de la 10e division d'infanterie, à Orléans. (6e corps).

Cette division remplacera prochainement, à Paris, la 9e division, dont fait partie la brigade, commandée par le général Roget.

Le cas du général Mercier

La question de la mise en accusation de l'ancien ministre de la guerre

Paris, 5 juin. — Le ministre de la justice a fait parvenir au président de la Chambre des députés, une lettre dans laquelle il informe le passage de l'arrêt de la Cour de cassation relatif à la communication des pièces secrètes au conseil de guerre de 1894, par le général Mercier.

Le gouvernement a cru devoir faire cette communication à la Chambre, dit une note officieuse, afin qu'elle puisse juger s'il y a lieu d'appliquer, au général Mercier, l'article 12 des lois constitutionnelles, qui vise les cas où les ministres peuvent être personnellement poursuivis, à raison des actes qu'ils ont accomplis dans l'exercice de leurs fonctions.

L'article 12 de la loi du 2 août 1875 est ainsi conçu :

« Le Président de la République ne peut être mis en accusation que par la Chambre des députés, et ne peut être jugé que par le Sénat.

» Les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés, pour crime commis dans l'exercice de leurs fonctions. En ce cas, ils seront jugés par le Sénat. »

ESTERHAZY ET DU PATY

C'est une déclaration : ce n'est pas un aveu. — Les petits papiers du colonel.

Londres, 4 juin. — Hier matin, à l'heure du courrier, j'ai vu arriver chez moi le commandant Esterhazy, très nerveux.

— Pourquoi, me dit-il, le *Matin*, dans sa manchette, fait-il d'aveux mes déclarations relatives au bordereau? Des aveux, seuls, les coupables en font. J'ai déclaré, et je répète orgueilleusement, que j'ai écrit le bordereau sur l'invitation du colonel Sandherr ; mais vous savez bien, Ribon, que cette déclaration, je l'ai faite spontanément, sans y être forcé ni contraint par personne ? Est-ce qu'on peut appeler cela des aveux, voyons? Remplacez ce mot fâcheux, je vous prie; dites « déclarations » et non « aveux ».

— Enfonçons, commandant.

Puisque vous voilà, une question : Est-il exact que vous ayez écrit à M. le premier président Mazeau et au ministre de la guerre pour leur faire, relativement au bordereau, les mêmes déclarations?

— Qui avez-vous pris cela ? fait Esterhazy, en haussant les épaules.

— La *France* annonçait, hier, cette nouvelle ?

— Démentez, démentez, je vous prie.

— A quoi bon ?

— A mon tour de vous questionner. Savez-vous quel est l'ami de du Paty de Clam, qui, dans la *Liberté*, a fait le récit de l'arrestation de cet officier ? Cet ami, ou mieux du Paty, ose prétendre qu'il n'a rien de commun avec moi ! Il a encore moins de cheveux que votre serviteur, du Paty, mais il a un rude toupet tout de même. Ah ! ça ! décidément, du Paty et son cousin Cavaignac jouent donc les rôles de clowns dans cette affaire ?... Rien de commun avec moi, du Paty ? Venez donc demain me chercher ; je vous montrerai là où sont mes papiers et vous verrez que je n'ai pas besoin de violon pour le faire valser, celui-là ! Allons, il va entrer dans le bal avec les autres ! Rien de commun ! Elle est trop forte, celle-là ! Au fond, du Paty fait le malin, parce qu'il sait qu'il tient l'état-major par les pièces de Bruxelles.

— Quelles pièces de Bruxelles ?

Esterhazy a un mouvement d'impatience.

— Ah ! vous ne savez pas ? Voilà : du Paty a mis en lieu sûr, chez sa belle mère, à Bruxelles, plusieurs documents extraordinaires qui le couvrent et qui me couvrent, par conséquent, notamment un long rapport du général Gonse où celui-ci trace le plan des manœuvres à exécuter pour me protéger au sujet du bordereau. Oui, du Paty prend de grands airs à cause de tout cela : il sait qu'il est couvert par les papiers de Bruxelles. Mais qu'il prenne garde : ce n'est pas lui seul qui est couvert par ces papiers ; moi aussi, je le suis. Si jamais du Paty songeait à tirer à lui toute la couverture, on verrait à coup sûr des choses drôles ! Avis au lecteur, hein !

— Peut-on vous demander votre toute dernière impression sur l'arrêt et sur le réquisitoire Manau ?

— L'arrêt ? Besogne de domestiques ! Ces gens là exécutent les ordres qu'ils ont reçus, ce sont des valets de pied sans chic. Ces vieillards ont besoin, d'ailleurs, d'indulgence : ils sont presque aussi affaiblis que Rochefort qui m'accuse d'avoir vendu la déclaration que je vous ai faite, hier, relativement au bordereau.

» C'est de la sénilité, tout ça ! Quand à Manau, comment ose-t-il reprendre ces vieux ragots les plus stupides inventés contre moi, et qui n'ont jamais été contrôlés? Il est digne de marcher avec Roget, qui raconte gravement qu'en 1870, je barbottais les fonds secrets du ministère de la guerre. Or, la moindre enquête aurait établi que simple lieutenant que j'étais je n'ai même jamais touché quarante sous sur les fonds secrets. Etonnants, d'ailleurs, ces magistrats ! Mazeau calomnie et Ballot pleure. Il pleure sur les lettres d'Henry, il pleure sur Dreyfus, il pleure tout le temps. Quelle borne fontaine que cet homme !

» Ici, Esterhazy s'interrompt pour regarder l'heure à sa montre.

— Voici l'heure de mon train, adieu.

» Et le commandant dégringole l'escalier en répétant ragoûtamment : « Du Paty ose dire qu'il n'a rien de commun avec moi. Rien de commun. Il va voir aussi, celui-là. On m'ennuie à la fin. »

Paul Ribon.

LES PAPIERS DE M. DU PATY DE CLAM

Bruxelles, 5 juin. — On assure ici que les papiers mis en sûreté par M. du Paty de Clam, pour pouvoir prouver, éventuellement, qu'il a agi par ordre, sont en Belgique, aux mains de la famille d'Ursel.

La marquise du Paty est la fille de la duchesse d'Ursel née comtesse d'Harcourt, grande maîtresse honoraire de la maison de la reine des Belges.

La marquise du Paty est une filleule de la reine.

LE PRINCE VICTOR

Bruxelles, 5 juin. — Les agents de la police de Sûreté française qui avaient été envoyés à La Haye, en prévision d'un coup de main anarchiste, viennent d'arriver à Bruxelles, pour surveiller le prince Victor Napoléon.

LES INCIDENTS d'Auteuil

LE COUP DE CANNE

Récit de Mme la Comtesse Tornielli

Nous avons pu, hier soir, dit le *Figaro*, rencontrer Mme la comtesse Tornielli, qui se trouvait dans la tribune présidentielle, à la gauche de M. Loubet, au moment de l'agression que nous avons racontée. Elle fait le récit exact du scandale auquel elle a assisté :

— A mon arrivée dans la tribune, nous a-t-elle dit, j'ai été surprise de me trouver au milieu d'une manifestation bruyante dirigée contre le Président de la République. Des groupes nombreux, composés de personnes du monde portant des cravates blanches et des fleurs blanches à la boutonnière, passaient et repassaient devant la tribune présidentielle, criant sur l'air des lampions : « Vive l'armée ! Démission ! Panama ! A bas Loubet ! Oté, Lambert ! » entremêlant ces cris de paroles encore plus offensantes pour le chef de l'Etat. Dans les tribunes et au pesage, on paraissait s'amuser beaucoup de ce tumulte.

» Le Président de la République, qui avait à sa droite Mme Loubet, m'invita à m'asseoir à sa gauche. Mme de Leon y Castillo était à côté de Mme Loubet. Les autres personnes qui avaient pris place dans la tribune présidentielle étaient : les ambassadeurs d'Italie, d'Espagne et de Turquie ; M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés ; le président du Conseil et Mme Charles Dupuy ; le ministre des affaires étrangères et Mme Delcassé ; le ministre de la marine et Mme Lockroy ; le ministre des travaux publics, le ministre du commerce et Mme Delombre ; le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et Mme Legrand ; le gouverneur militaire de Paris et Mme Zurlinden ; le général Brugère et Mme Brugère et ses filles ; le général et Mme Duchesne, M. et Mme Théodore Loubet, le général Bailloud, chef de la maison militaire du Président de la République, et Mme Bailloud ; MM. Crozier, Mollard, etc.

» Cet incident avait laissé M. Loubet très calme. « Tout » cela, a-t-il dit, ne m'empêchera pas de rester ici pour le » Grand Steeple et pour la course suivante. » Et, se tournant » vers moi : « Et vous, madame, resterez-vous aussi ? » J'ai » répondu : « Certainement, monsieur le Président, ne suis-je » pas à une place d'honneur ? »

» Nous sommes ainsi restés jusqu'à la fin de l'avant-dernière course. Les manifestants, malgré la tardive intervention de la police, ont continué leurs cris ; mais l'agression dont le Président de la République venait d'être l'objet a provoqué une imposante manifestation. Des cris de : « Vive Loubet ! » très nourris se sont fait entendre, dont quelques-uns poussés d'une voix formidable, émanaient de M. Pierre Gaillard, le sympathique directeur de l'Opéra. »

L'attitude du Comité des Courses

Le *Figaro* publie les renseignements qu'on va lire :

« Quand le premier émoi fut calmé et tandis que le Président de la République, dont le calme ne s'était pas démenti un seul instant, recevait les hommages et les félicitations de ses invités, ambassadeurs, ministres, officiers généraux, etc., les trois commissaires de la Société des courses d'Auteuil demandaient à présenter à M. Loubet les excuses et les regrets du Comité tout entier, indigné d'un pareil acte.

» Les trois commissaires, qui se sont acquittés avec beaucoup de tact de cette mission délicate, sont MM. A. du Bos, le vicomte Beugnot et le prince J. Murat.

« — Messieurs, leur a répondu le Président de la République, « vous n'êtes nullement responsables de ce qui se passe » et je ne puis vous en vouloir au seul instant. Pour le prou- » ver, j'ajoute que si vous aviez des courses demain, j'y » viendrais depuis la première course jusqu'à la dernière.

» Je suis invité dimanche au Grand Prix et j'y assisterai. Soyez-en sûrs ».

L'arrestation de trois officiers pour cris séditieux à Auteuil

Paris, 5 juin. — A deux heures, la note officieuse suivante a été communiquée :

« Trois officiers ont été arrêtés hier à Auteuil pour avoir proféré des cris séditieux. Ce sont : le lieutenant Guélard, de l'artillerie de marine, en garnison à Lorient; le lieutenant d'artillerie de Piollens, en garnison à Versailles; le lieutenant-colonel Kargarion, en non-activité pour blessures reçues en service commandé.

» Ces trois officiers passeront en Conseil de guerre, à moins qu'une complicité civile ne soit établie, ce qui les rendrait passibles des tribunaux civils. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Dépêches de nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du lundi 5 juin 1899

Avant la séance

Depuis longtemps on n'avait vu pareille foule au Palais Bourbon. L'animation est extraordinaire. Les tribunes publiques sont bondées ; les dames, en grande toilette, constituent les deux tiers de l'assistance.

Les tribunes des sénateurs et des anciens députés sont combles, comme toutes les autres.

Les députés viennent, lentement, prendre leurs sièges, et se livrent à des conversations bruyantes.

LA SÉANCE

Au moment où s'ouvre la séance, ils sont très nombreux.

Au banc des ministres arrivent successivement MM. Delombre, Legrand, Dupuy.

LES INCIDENTS D'AUTEUIL
L'INTERPELLATION LALOGE

M. Deschanel. — J'ai reçu de M. Laloge, une demande d'interpellation sur la manifestation d'Auteuil.

M. Dupuy. — Le gouvernement demande la discussion immédiate qui est ordonnée.

M. Laloge dit que l'heure est aux actes républicains. (Applaudissements.)

La manifestation d'hier s'est produite contre la République et contre l'esprit de justice. (Applaudissements.)

Le président du conseil a-t-il connu ce complot ? (Exclamations à droite ; applaudissements à gauche.)

L'orateur rappelle qu'il y a un siècle, nos ancêtres défendaient la République contre les émigrés. (Applaudissements à gauche ; vifs interruptions à droite).

M. Lasies calme M. Daulan, qui se lève pour protester ! (Agitation).

M. Laloge. — Je demande si le Président du Conseil avait connaissance de la manifestation.

Cris à droite. — On l'avait annoncée.

M. Laloge. — Le Président de la République, avec le courage que nous lui connaissons tous... (Tonnerre d'applaudissements. — Bravos prolongés.)

VIF INCIDENT
LA CENSURE

Sur tous les bancs, à gauche, on cri : Vive Loubet !

M. Laloge. — L'honnête homme que nous connaissons... (Applaudissements).

M. Largentaye. — L'honnête homme du Panama. (Violentes protestations; cris la censure !)

M. Deschanel. — Je vous invite à retirer cette parole. (Bruit).

Je dois vous donner, d'abord la parole, avant de proposer la censure.

M. Largentaye. — Devant les faits qui viennent de se passer, un bon Français ne peut retenir son indignation. (Violentes protestations).

On a arrêté hier, à Auteuil, d'honnêtes gens. (Exclamations à gauche.)

Je n'ai pu retenir mon indignation, ni retenir le cri des vrai patriotes : A bas Loubet ! A bas Panama ! (Protestations violentes à gauche.)

M. Deschanel met aux voix la censure, avec exclusion temporaire.

Tous les républicains se lèvent ensemble et applaudissent.

M. Lasies veut prononcer quelques mots ; sa voix se perd au milieu des huées.

A la contre épreuve la droite seule se lève.

M. LARGENTAYE REFUSE DE SORTIR

Le président se couvre. — La séance suspendue

M. Largentaye, refusant de sortir, M. Deschanel se couvre et suspend la séance à 2 heures 35.

M. Largentaye, persistant à rester à son banc, on fait évacuer les tribunes publiques, avant de l'expulser *manu militari*.

Les journalistes doivent se retirer comme le reste du public.

M. Largentaye reste à son banc, entouré d'une vingtaine de ses amis.

Les ouvreurs vont le prier de déférer à la décision de la Chambre et de se retirer.

Au cas où il persisterait à demeurer dans la salle des séances, on serait obligé d'avoir recours à la force pour faire exécuter un vote de la Chambre.

Ce vote a été rendu, par assis et levé, et a réuni au moins 400 voix.

La minorité se composait d'une quarantaine de voix au plus.

M. Largentaye ne cède qu'à la force
La sortie

Le colonel-commandant de la Chambre se rend, à trois heures, avec un piquet de gardes républicains au banc de M. Largentaye, et l'invite à quitter la salle des séances.

M. Largentaye finit par obtempérer et se retire.

Ses amis poussent des cris furieux.

Dans les couloirs, au moment où M. Largentaye se retire, les députés républicains font une chaleureuse manifestation, et ont acclamé M. Loubet et la République.

Les députés socialistes invectivent M. Largentaye et ses amis qui répondent par les cris de : Vive l'armée !

Reprise de la séance

A 3 heures 20, la presse réintègre les tribunes, mais, à peine ses membres sont-ils installés, qu'un nouvel ordre est donné d'évacuer la salle.

Les journalistes protestent d'autant plus, qu'à ce moment, le public est admis à reprendre ses places.

Enfin l'ordre est donné de laisser les journalistes tranquilles; quelques députés présents dans la salle applaudissent.

A 3 heures 30, tous les députés rentrent dans la salle; l'effervescence est toujours la même.

MM. Dupuy, Lebret, Leygues, Krantz, Delcassé, Guillain, Lockroy sont au banc du gouvernement.

La séance est reprise à 3 heures 35.

M. Laloge demande au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour l'avenir. (Applaudissements répétés sur tous les bancs à gauche.)

Réponse du président du Conseil

M. Charles Dupuy répond, qu'après l'incident d'hier sa première parole sera d'adresser un salut respectueux à l'élu de la nation. (Nouveaux applaudissements prolongés.)

M. Bernard demande la parole.

M. Massabuau demande également la parole. (Bruit à gauche.)

M. Dupuy ajoute : « Au citoyen ferme qui a été et reste la garantie de l'union républicaine. (Applaudissements.)

Hier, à Auteuil, le parti réactionnaire a protesté contre lui, et demande sa démission.

M. Dupuy fait ressortir la grossièreté de cette manifestation à l'égard de celui qui était un invité. (Applaudissements.)

Les représentants de l'élégance et du bon goût ont donné la mesure de ce que la France peut attendre de leur lâcheté et de leur paresse. (Double salve d'applaudissements).

Nous savons que des conciliabules avaient eu lieu, et que des préparatifs étaient faits pour la manifestation.

Nous avions pris des mesures pour que, à l'aller et au retour, le Président fût protégé; il n'y a eu pendant ces deux périodes aucun incident.

M. Magne crie : Vous l'avez caché.

M. Dupuy. — Ce sont vos amis qui se cachaient derrière des femmes. (Double salve d'applaudissements. — Violentes protestations à droite.)

(La séance continue).

Dernières Nouvelles Locales

ROUBAIX

LES INCIDENTS D'AUTEUIL. — *Un télégramme de la « Ligue d'Union républicaine » au Président de la République.* — Le comité de la *Ligue d'Union républicaine* a adressé le télégramme suivant au Président de la République :

« *Monsieur Loubet, président de la République,*
» *Paris.*

« Le Comité de la Ligue d'Union républicaine des cantons de Roubaix a l'honneur de renouveler à l'occasion des incidents d'Auteuil, contre lesquels il proteste énergiquement, l'expression de son entier dévouement au Président Loubet, il compte sur l'énergie du gouvernement pour assurer le maintien de l'ordre dans la République.

» *Le président,*
» A. Roussseau. »

Dernières nouvelles régionales

LE CRIME DE LA MONNAIE

Un nouveau coup de théâtre
Perquisitions rue de la Monnaie

Un nouveau coup de théâtre vient de se produire, dans l'affaire de la rue de la Monnaie.

L'undi, vers une heure, une descente de justice avait lieu dans l'établissement des frères.

M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, du chef de la police, et d'un certain nombre d'agents de la sûreté, s'est transporté rue de la Monnaie, et a fait fermer les portes de l'Externat pour opérer à l'intérieur, de minutieuses perquisitions et procéder à un nouvel examen des lieux.

Une consigne des plus sévère a été immédiatement organisée : les Frères ont été réunis dans une des salles de la maison, et empêchés de communiquer avec toute personne pendant la durée des opérations de la justice.

Vers une heure et demie, les enfants, rentrant en classe, commencent à arriver. On les informe que la maison est fermée pour le reste de l'après-midi, mais qu'il pourront se représenter mercredi matin.

La consigne est si rigoureuse que même l'aumônier, qui prépare les enfants à la première communion, laquelle doit avoir lieu mercredi prochain, n'a pu pénétrer dans la maison pour donner les exercices de la retraite à ces enfants.

Ces derniers, exceptionnellement, n'étaient pas retourné dîner chez leurs parents, et étaient enfermés avec les Frères et les domestiques dans l'intérieur de la maison.

Me Chesnelong, qui avait été au Palais, et qui avait été averti par la rumeur publique de ce qui se passait, n'a pu également être admis.

Les agents de service, refusent même de recevoir les cartes qu'on leur remet pour les magistrats.

Quel est le but de cette manifestation tumultueuse ? Vraisemblablement d'opérer des perquisitions, afin de découvrir si on ne trouverait pas, à l'intérieur de la maison, des traces permettant de démontrer que les trois fameuses lettres anonymes ont été préparées et écrites à l'intérieur.

La confection de ces lettres en effet, réclame un matériel spécial, qui ne peut aisément être dissimulé : lettres d'estampage, caractères découpés dans des journaux ou des publications, bandes de papier, pelure gommée, colle, papiers divers, etc.

M. Delalé, qui a été plus impressionné que certains journaux ne veulent l'admettre, des renseignements précis et circonstanciés contenus dans les trois lettres anonymes, aurait, en effet, abandonné l'hypothèse d'une fumisterie et penserait que ces lettres n'ont pu être écrites que par une personne ayant participé au crime.

Si elles démontrent qu'elles proviennent d'un Frère, il est certain qu'il estimera avoir fait faire un pas considérable à la thèse qu'il n'a cessé de soutenir.

Mais si, au contraire, l'impossibilité et l'invraisemblance de la fabrication des lettres à l'intérieur de la maison apparaissent, il faudra, comme conséquence logique et nécessaire, il faudra rechercher, ailleurs, l'auteur resté inconnu de ces correspondances.

A l'heure actuelle, la justice continue ses perquisitions et se refuse à donner le moindre renseignement.

DERNIERE HEURE COMMERCIALE

LAINES

Le Havre, 5 juin. *(Télégramme de Georges Dupuy)* — Les cours n'ont guère varié, sauf pour les laines de décembre et d'avril qui ont perdu 50 centimes.

On a vendu 1,100 balles.